

Diplôme Universitaire « Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent »

OBJECTIFS :

Aborder la compréhension des difficultés psychologiques, psychiatriques et neurodéveloppementales de l'enfant et de l'adolescent.

Approfondir les principaux concepts psychopathologiques utilisés en clinique.

Permettre une réflexion sur les actions préventives et thérapeutiques dans le champ de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

DUREE ET LIEU :

1 année / 1 vendredi par mois de 9h à 13h et de 14h à 18h de novembre à mai (56 heures)

Salle de cours (2^{ème} étage) du service de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent du CHU de Reims

DROITS A PAYER :

487,00 € (244€ de droits de formation + *** 243,00 € de droits de scolarité)

*** *si vous comptabilisez déjà une inscription à l'URCA cette année, alors : 159€*

NOMBRE DE PLACES :

Nombre minimum pour que la formation soit réalisée : 8

Nombre maximum d'inscrits : 25

MODALITES D'INSCRIPTIONS :

pédagogique* : Les candidats doivent adresser au secrétariat du Professeur Rolland une lettre de motivation ainsi qu'un CV, qui seront étudiés par la commission pédagogique début septembre. Une réponse sera envoyée à chaque candidat à l'issue de cette commission. **DATE LIMITE DU DEPOT DES CANDIDATURES : 20 septembre 2020

Les candidats retenus devront alors se rapprocher de la FMC pour inscription administrative et règlement.

**administrative* : Une fois l'autorisation d'inscription obtenue, il faut compléter le dossier d'inscriptions et l'adresser par mail accompagné des pièces justificatives à fmc@univ-reims.fr
<https://www.univ-reims.fr/inscription/inscriptions,19061,32535.html>

ENSEIGNANT RESPONSABLE :

Professeur Anne-Catherine Rolland : acrolland@chu-reims.fr

Secrétariat : Emilie Vassaux : evassaux@chu-reims.fr / 03 26 78 85 58

CHU - Hôpital Robert Debré - Avenue du Général Koenig - - 51092 Reims cedex

Service de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent

COMMISSION PEDAGOGIQUE :

Pr Anne-Catherine Rolland et Dr Julien Eutrope (pédopsychiatres), Sabrina Hammami (psychologue)

PUBLIC CONCERNE :

Cet enseignement est ouvert aux différents intervenants dans le domaine de la santé mentale, du travail social et médico-social, et d'une manière plus générale aux personnes dont les fonctions impliquent des actions pédagogiques, éducatives ou thérapeutiques auprès de la population infanto-juvénile.

Sont admis à s'inscrire après avis de la commission pédagogique, et dans la limite des places disponibles : les docteurs en médecine, lettres et sciences, les internes des hôpitaux et les inscrits des 3èmes cycles des études médicales, les psychologues et personnels paramédicaux, les enseignants, les assistants sociaux et éducateurs, les responsables de services publics et privés concernant l'enfance, les juristes.

COURS ET PROGRAMME :

Les enseignements sont assurés par des professionnels expérimentés (pédopsychiatres, psychologues, pédiatres, psychomotriciens, orthophonistes, enseignants) spécialisés dans le domaine. Un éclairage clinique illustre l'ensemble des enseignements théoriques et sémiologiques.

4 modules :

Module A - PSYCHOPATHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Module B - L'ENFANT ET SON ENVIRONNEMENT

Module C - PSYCHOPATHOLOGIE DE L'ENFANT

Module D - PSYCHOPATHOLOGIE DE L'ADOLESCENT

MODE D'EVALUATION :

Présence obligatoire aux cours.

Soutenance d'un mémoire théorico-clinique devant deux enseignants du DU

15 à 20 pages (interligne 1,5 – police 12 - bibliographie des ouvrages cités et consultés) sur un thème concernant la psychopathologie de l'enfant ou de l'adolescent et en lien avec l'expérience professionnelle du candidat.

Le mémoire devra être rendu au minimum 10 jours avant la soutenance, délai de rigueur, au format papier et électronique. Tout mémoire rendu hors délai ne sera pas pris en compte.

Soutenance dans le service de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent le 26/06/2020.

Délibération du jury début juillet.

Note minimale de 10/20 requise pour l'admissibilité (rattrapage septembre uniquement pour les candidats dont la note au mémoire est inférieure à 10).